

Colloque du 22 mai 2019

Comment faire face au suicide en milieu professionnel ?

Intervention d'Anne Gautier, Vice-présidente employeur de la CCMSA et présidente de la MSA Maine-Et-Loire

La mise en place d'un dispositif par la MSA pour aider les agriculteurs à surmonter leurs difficultés et prévenir les suicides

Contexte

- En 2011, le gouvernement a déclaré la prévention du suicide comme « grande cause nationale »
- Un surrisque de suicide dans le monde agricole et plus spécialement chez les exploitants est constaté
- Le ministre de l'agriculture de l'époque, Monsieur Bruno LEMAIRE, a confié à la CCMSA la mise en œuvre d'un plan national d'actions contre le suicide pour les années 2011 – 2014 :
 - o Recueillir des données chiffrées sur la réalité du suicide chez les exploitants et employeurs de main-d'œuvre entre 2007 et 2009.
 - o Proposer un dispositif d'écoute téléphonique 24h/24 et 7j/7 pour les assurés MSA en détresse
 - o Créer des cellules pluridisciplinaires de prévention dans 34MSA sur 35. Celles-ci permettent de répondre rapidement aux alertes de détresse et/ou risque suicidaire avec une analyse globale de la situation, un accompagnement ou une orientation, si besoin, des assurés, complétés par le suivi de la personne.

I- Les Chiffres – Enquête INVS octobre 2013

- De 2007 à 2009, 485 suicides ont été identifiés chez les non-salariés agricoles.
- Ces chiffres révèlent une surmortalité par suicide de la population agricole par rapport à la population générale (entre 22 et 28% supplémentaire)
- Le risque de décès par suicide est ainsi 3 fois plus élevé pour les hommes et deux fois plus élevé pour les femmes que pour les autres professions
- Une Mise à jour de l'étude pour les années 2010 et 2011 a mis en évidence une augmentation de la mortalité par suicide pour la première année.

- Il est difficile de mettre en évidence des liens de causalité entre l'activité professionnelle et la mortalité par suicide. Néanmoins, l'excès de mortalité observé coïncide avec la temporalité des contraintes financières liées à la crise économique. Ces dernières sont subies par le monde agricole depuis 2007, notamment pour les secteurs d'élevage bovins, particulièrement affectés.

II- La mise en place des dispositifs d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse

- A la demande des pouvoirs publics, le numéro « Agri'écoute » (09 69 39 29 19) disponible 24h/24 et 7j/7 a été mis en place le 13 octobre 2014.
- Les écoutants du numéro Agri'écoute étaient les bénévoles de SOS amitié et SOS Suicide Phénix qui ont été sélectionnés et ont reçu une formation spécifique.
- Le service a par ailleurs évolué depuis mars 2018
 - o Il a été renforcé avec ;
 - Un écoutant professionnel, une meilleure accessibilité au service.
 - Un rappel possible du même écoutant jusqu'à 4 fois par an assuré MSA.
 - Un lien avec les cellules pluridisciplinaires de prévention des 35 MSA et leur réseau de psychologues en local pour le suivi de l'accompagnement.
 - Un reporting avec les données chiffrées quantitatives mais aussi qualitatives rapportées par les écoutants professionnels et accessible directement par le pilote du plan national (médecin conseiller technique national).
 - L'anonymat et la confidentialité sont levés uniquement si lien avec les cellules CPP ou si situation urgente après l'analyse du professionnel.

III- Création de cellules de prévention dans chaque MSA pour repérer les agriculteurs

- La mise en place des cellules pluridisciplinaires de prévention (CPP) est le dispositif majeur de prévention primaire, secondaire et tertiaire mis en place par la MSA.
- Les CPP des MSA permettent d'organiser et de structurer le fonctionnement en pluridisciplinarité pour répondre aux difficultés des assurés salariés et non-salariés agricoles en situation de fragilité.
- La cellule peut aborder des problématiques relatives aux situations de fragilité des personnes : précarité, handicap, risques psychosociaux et suicide.

- Le travail de ces cellules a contribué à alimenter le développement d'actions de prévention en amont.
- Au niveau de la CCMSA mise en place depuis 2011 d'une CPP regroupant un :
 - o Médecin conseiller technique national
 - o Conseiller national en prévention des risques professionnels
 - o Chargé de mission précarité et santé en action sanitaire et sociale
 - o Chargé de mission.
- Cette cellule pilote la mise en œuvre du plan, organise les actions avec l'ensemble des partenaires et assure l'évaluation des actions et du plan de manière générale.
- Ces cellules déployées dans 34 des 35 caisses de MSA ont pour objectif de prendre connaissance des situations détectées en amont via les réseaux de « sentinelles » mis en place avec les partenaires (OPA, associations, ARS, psychologues, conseils départementaux).
- Elles doivent établir une première évaluation de la « dangerosité » de la situation au regard du risque suicidaire et de proposer un accompagnement en aval.
- Des groupes d'échanges ou de paroles sont proposés et sont animés par un psychologue en lien avec les cellules.
- Nombre de situation détectées entre 2012 et 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Situations détectées	428	838	1009	1106	1452
Variation/N-1	/	+96%	+20%	+10%	+31%
Nombre de nouvelles situations accompagnées	347	704	836	852	1004
Variation/N-1	/	+103%	+19%	+2%	+18%
Nombre de situations orientées	196	314	409	462	647
Variation/N-1	/	+60%	+30%	+13%	+40%
Nombre de situations urgentes avec risques suicidaires	146(34%)	305 (36%)	306 (30%)	243 (22%)	295 (20%)
Variation/N-1	/	+109%	0%	-21%	+21%
Nombre de situations accompagnées cumulées depuis	/	/	1544	2003	2911

- Les principaux facteurs aggravant le risque suicidaire cités sont :
 - o Difficultés économiques
 - o Isolement social ou géographique
 - o Crise dans le secteur d'activité (sanitaire)
 - o Problèmes familiaux

IV- « Et si on parlait du travail ? » : une action de prévention primaire des risques psychosociaux des exploitants agricoles développées par la MSA

- La démarche « et si on parlait du travail ? » propose aux exploitants agricoles de débattre sur le travail et de mieux comprendre les liens entre leur travail et leur santé
- Cette démarche a été réalisée en partenariat avec TRAMZ (association nationale de développement agricole et rural), IGF (Inter Groupe Féminin), une ergonome, un réalisateur audiovisuel ergonome et VIVEA (fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant).
- L'action « et si on parlait du travail » (ESOPT) est issue d'une demande du terrain et de la nécessité pour la CCMSA de mobiliser son réseau Santé Sécurité au Travail (SST) sur la prévention primaire des RPS.
- Les fondements théoriques de la démarche ESOPT ont mis en évidence que la spécificité du métier d'exploitant, qui est à la fois directeur, cadre et opérateur, l'expose particulièrement aux RPS.
- La confrontation entre les objectifs du métier et la mise en œuvre concrète dans le quotidien du travail est source de RPS lorsqu'il y a un désaccord qui s'installe ou un écart trop important entre les deux.
- L'objectif est donc de réduire cet écart en permettant des échanges sur la manière dont est réalisé le travail.
- **La première étape s'organise donc autour de réunion-débats sur le travail d'exploitant agricole.**
- Afin de lancer les échanges et pour structurer le débat, un film est diffusé. Le film est un rapport audiovisuel de 6 études ergonomiques. Il a pour objectifs de :
 - o Porter un regard sur l'activité réelle des exploitants
 - o Montrer l'intérêt de parler du travail

- o Offrir des perspectives de développement aux exploitants agricoles et les accompagner dans la préservation de leur santé
- La réunion-débat n'a pas de format imposé. L'idée est de partir du film qui donne lieu à des échanges. Une synthèse des éléments forts issus du débat est réalisée par l'animateur pour recentrer sur des perspectives. En parlant de leur travail, ils peuvent découvrir des évolutions possibles sur lesquelles ils peuvent avoir la main.
- L'enjeu pour les exploitants est de développer des stratégies d'adaptation aux contraintes inéluctables liées à leur activité, pour préserver et renforcer leur santé. Ainsi, le travail peut devenir une source d'épanouissement et de bien-être, base idéale de la prévention primaire.
- Elle permet aussi aux équipes de Santé Sécurité au Travail de la MSA (conseillers en prévention, médecin du travail et Infirmiers) d'initier des accompagnements (formation, groupe de travail, étude ergonomique...) des exploitants dans le développement de leur entreprise et la construction de leur santé.
- **La deuxième étape est de développer un accompagnement adapté et personnalisé**
- Suite à ces réunions-débats, plusieurs formes d'accompagnement (formation, groupe de travail, étude ergonomique), peuvent être proposées en fonction des besoins des exploitants agricoles. Un des axes développés par la MSA est une formation « cultiver son bien-être au travail » pour prévenir les RPS à partir de l'analyse de sa propre activité professionnelle.
- 23 MSA (sur 35) ont organisé au moins une réunion-débat en 2016, ce qui a permis de réunir 459 exploitants.
- La force de cette démarche réside dans la prise en compte du travail réel par l'implication, tout au long de l'élaboration de la démarche et de sa mise en œuvre, des exploitants agricoles.